

**SYNDICAT D'EPURATION INTERCOMMUNAL
DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Détail des imports d'effluents.....	4
1.4. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5/6
1.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.5.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.5.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2. Tarification de la redevance épuration et recette du service.....	7
2.1. Modalités de tarification.....	7
2.2. Facturation de la redevance épuration (D204.0).....	7
2.3. Recettes.....	8
3. Indicateurs de performance.....	9
3.1. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	9
3.2. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	9
3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	9
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	10
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	10
4. Financement des investissements.....	11
4.1. Montants financiers.....	11
4.2. Etat de la dette du service.....	11
4.3. Amortissements.....	11
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	11
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	12
5. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	12

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité :
Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle
- Caractéristiques : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires

Les travaux de mise ne conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : BUSSANG – SAINT MAURICE SUR MOSELLE -
FRESSE SUR MOSELLE – LE THILLOT – LE MENIL
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, Non
Date d'approbation : 2011
- Existence d'un règlement de service Oui, Non
Date d'approbation : 06 mars 2023

1.2 Mode de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
 - régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

1.3 Détail des imports d'effluents

	Volumes importés durant l'exercice 2023 (m3)	Volumes importés durant l'exercice 2024 (m3)	Variation en %
Matières de vidange (1)	72	37.50	- 47.917
Boues (2)	591	407	-31.134
Total des volumes importés	663	444.50	-32.956

(1) par des entreprises (Laurent SOUVAY, MBJ).

(2) venant de BUSSANG et RAMONCHAMP

1.4 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service a géré 2 stations de Traitements des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées, le réseau d'assainissement intercommunal de SAINT MAURICE SUR MOSELLE à LE THILLOT, les postes de relevage.

Savoir que la STEU de Bussang est en inactivité depuis le 12/07/2024 et les effluents de Bussang sont reçus à la STEU de Le Thillot.

STEU N°1 : Station N° 509 LE THILLOT

Code Sandre de la station : 020000188468

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf annexe)		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service		12/12/2016									
Commune d'implantation		LE THILLOT									
Lieu-dit		La Champagne									
Capacité nominale STEU en EH (1)		10 217									
Nombre d'abonnés raccordés		4976									
Nombre d'habitants raccordés		7389									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		5 682									
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration											
Milieu récepteur du rejet		La Moselle									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et/ou				Rendement (%)					
DBO5	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
MES	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH4+	7	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
Charges rejetées par l'ouvrage 2022											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
30/09/2024	oui	1.5	95.3	12.6	75.3	< 5.1	88.1	1.6	83.8	0.511	46.6

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

(2) En tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°3 : Station N° 474 BUSSANG
Code Sandre de la station : 028808100474

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf annexe)		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service		1979									
Commune d'implantation		BUSSANG									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH (1)		1 750									
Nombre d'abonnés raccordés		645									
Nombre d'habitants raccordés		1 000									
Débit de référence journalier admissible en m3/j		429									
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau puis la Moselle									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et/ou				Rendement (%)					
DBO5	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH4+		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage 2022											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
18/03/2024	oui	< 6	80	49	29	15	42.3	6.45	36.1	1.58	0

- (3) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.
(4) En tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.5 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.05.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration (sortie d'épaississeur)

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024 (en T de MS)
Station N°1 LE THILLOT (Code Sandre : 020000188468)	73.018	84.15
Total des boues produites	73.018	84.15

Siccité : $x \% = x \times 10 \text{ kg/m}^3$

Année 2023 : 9 891 m³ en tête de centrifugeuse x 0.738 % (siccité moyenne annuelle)
= 73 018 kg soit 73.018 T

Année 2024 : 10 316 m³ en tête de centrifugeuse x 0.816 % (siccité moyenne annuelle)
= 84 153 kg soit 84.15 T

1.05.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (boues dans les bennes, repris des données des rapports de TERRALYS)

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024 (en T de MS)
Station N°1 LE THILLOT (Code Sandre : 020000188468)	72.95 T MS	67.55 T MS
Total des boues produites	72.95 T MS	67.55 T MS

Exercice 2023 : 371.64 tonnes x 19.628 % (siccité moyenne) = 72.95 T de MS

Exercice 2024 : 342.89 tonnes x 19.7 % (siccité moyenne) = 67.55 T de MS

2. Tarification de la redevance épuration et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le tarif de la redevance doit être voté avant le 31 décembre n pour application au 01 janvier n+1

2.2 Facture de la redevance épuration (D204.0)

Chaque commune doit procéder à deux facturations « eau assainissement », au 30 juin et au 31 décembre.

Le reversement de la redevance épuration au Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle est effectué avec une fréquence semestrielle.

Le tarif de la redevance épuration applicable au 01/01/2024 est de 1 € 73/m³ pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (délibération du 27 novembre 2023),

Le tarif de la redevance épuration applicable au 01/01/2023 est de 1 € 73/m³ pour la période du 01/01/2023 au 30/06/2023 (délibération du 24 octobre 2022) et de 1 € 73/m³ pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023 (délibération du 03 avril 2023).

Variations : 0 % .

2.3 Recettes

Les recettes du service public sont constituées par :

- les redevances perçues auprès des usagers,
- les subventions de l'Etat, du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Europe et de tous autres organismes,
- le produit des emprunts,
- le produit des dons et legs.

ANNEES M3/COMMUNE	2023	2024
BUSSANG	64 984	64 730
ST MAURICE / MOSELLE	34 847	35 299
FRESSE / MOSELLE	55 845	44 012
LE MENIL	31 777	22 710
LE THILLOT	113 146	137 468
TOTAL EN M3	300 599	304 219
MONTANT REDEVANCE HT	520 036.27	526 298.87
TAUX € / M3	1.73	1.73

Compte administratif 2023 : 545 587.57 € - Soit une différence de 25 551.30 €.

Total m³ correspondant aux effluents facturés par les cinq communes au titre de l'année 2024.

3. Indicateurs de performance

3.1 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100(conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2 000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j Exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP de LE THILLOT	437.85	100	100

3.2 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100(conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2 000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j Exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP de LE THILLOT	437.85	100	0

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P 206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STATION D'EPURATION DU THILLOT

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	67.55
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		67.55

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme

STATIONS D'EPURATION DE BUSSANG ET COMMUNE DE RAMONCHAMP

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1) (LE THILLOT)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10.51+1.12
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11.63

BUSSANG : 368 m³ en boues brutes à 2.856 % de siccité = 10.51 tonnes de MS

RAMONCHAMP : 39 m³ en boues brutes à 2.87 % de siccité = 1.12 tonnes de MS

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	396 168.93	1 444 979.84
Montants des subventions en €	1 043 494.67	0.00

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre 2024 (montant restant dû en €)	2 524 568.38	2 338 150.84
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	186 417.54
	en intérêts	49 453.98

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 338 684.32 € (332 334.85 € en 2023)

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (2025)	Montants prévisionnels en € de l'année précédente (2024)
Construction d'un réseau intercommunal d'assainissement de BUSSANG à SAINT MAURICE SUR MOSELLE	<i>Travaux terminés en 2024</i>	180 077.20 € HT + 1 465 272. 97 € HT de report

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (2025)	Montants prévisionnels en € de l'année précédente (2024)
Démolition STEU BUSSANG	<i>Travaux terminés en 2024</i>	120 000.00 € HT
Panneaux photovoltaïques	Pose en intégration au lieu d'une surimposition 55 101.31 € HT de report + raccordement ENEDIS non chiffré	80 000.00 € HT
Modernisation PR3 Rue des Ormes à Fresse sur Moselle	7 295.70 € HT de report pour finaliser les travaux	11 247.00 € HT
Changement des diffuseurs à la Step de Le Thillot	45 845.00 € HT	
Signalétique	1 500.00 € HT de report	1 500.00 € HT

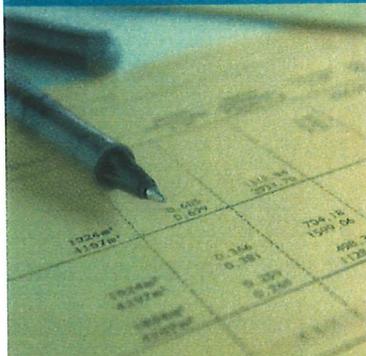
5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	371.64 MB	342.84 MB
D204.0	Prix HT du service au m3	1.73	1.73
	Indicateurs de performance	-----	-----
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-----	-----
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-----	-----
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	-----	-----

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

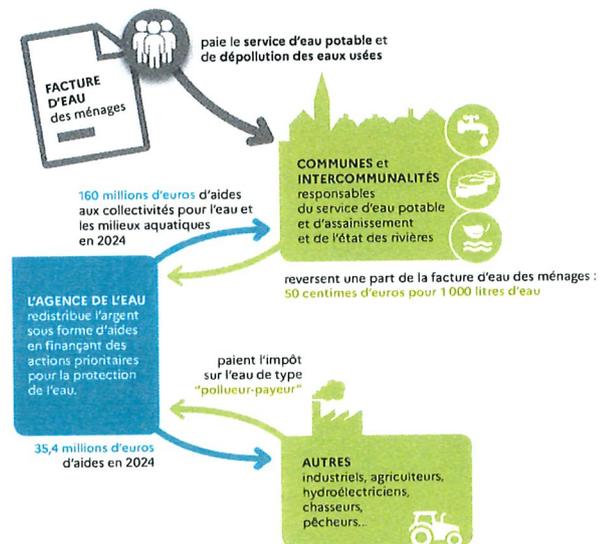
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1097 du 9 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques; BIO : pour agriculture biologique; PSE : paiement pour services écosystémiques.
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une **capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>